

**POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
Ou Dénomination (pour les personnes morales) : **BORDEAUX METROPOLE**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse Esplanade Charles de Gaulle
Code postal : **33076**
Commune : **BORDEAUX Cedex**
Nature des activités : **Aménagement urbain**
Qualification : EPCI

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
<i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune	Destruction de bâtis utilisés potentiellement comme gîte de transit – cf. dossier joint
<i>Myotis daubentonii</i> Murin de Daubenton	Destruction de cinq arbres gîtes potentiels – cf. dossier joint
<i>Nyctalus leisleri</i> Noctule de Leisler	Destruction de bâtis utilisés potentiellement comme gîte de transit et de cinq arbres gîtes potentiels – cf. dossier joint
<i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de Kuhl	Destruction de bâtis utilisés potentiellement comme gîte de transit – cf. dossier joint
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Destruction de bâtis utilisés potentiellement comme gîte de transit – cf. dossier joint
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe	Destruction d'un bâti utilisé comme site d'hivernage et d'estivage par un unique individu – cf. dossier joint
<i>Passer domesticus</i> Moineau domestique	Destruction d'anciens sites de reproduction (bâtis) – cf. dossier joint
<i>Phoenicurus ochruros</i> Rougequeue noir	Destruction d'anciens sites de reproduction (bâtis) – cf. dossier joint
<i>Alytes obstetricans</i> Alyte accoucheur	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint
<i>Hyla meridionalis</i> Rainette méridionale	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint
<i>Lissotriton helveticus</i> Triton palmé	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint
<i>Pelophylax sp.</i> Grenouilles gr. verte	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint
<i>Rana dalmatina</i> Grenouille agile	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Bordeaux

P. I. Thomas,

le 16/08/2023

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION

DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
Ou Dénomination (pour les personnes morales) : **BORDEAUX METROPOLE**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse Esplanade Charles de Gaulle
Code postal : **33076**
Commune : **BORDEAUX Cedex**
Nature des activités : **Aménagement urbain**
Qualification : EPCI

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
<i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune	Destruction de bâtis utilisés potentiellement comme gîte de transit – cf. dossier joint
<i>Myotis daubentonii</i> Murin de Daubenton	Destruction de cinq arbres gîtes potentiels – cf. dossier joint
<i>Nyctalus leisleri</i> Noctule de Leisler	Destruction de bâtis utilisés potentiellement comme gîte de transit et de cinq arbres gîtes potentiels – cf. dossier joint
<i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de Kuhl	Destruction de bâtis utilisés potentiellement comme gîte de transit – cf. dossier joint
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Destruction de bâtis utilisés potentiellement comme gîte de transit – cf. dossier joint
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe	Destruction d'un bâti utilisé comme site d'hivernage et d'estivage par un unique individu – cf. dossier joint
<i>Passer domesticus</i> Moineau domestique	Destruction d'anciens sites de reproduction (bâtis) – cf. dossier joint
<i>Phoenicurus ochruros</i> Rougequeue noir	Destruction d'anciens sites de reproduction (bâtis) – cf. dossier joint
<i>Alytes obstetricans</i> Alyte accoucheur	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint
<i>Hyla meridionalis</i> Rainette méridionale	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint
<i>Lissotriton helveticus</i> Triton palmé	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint
<i>Pelophylax sp.</i> Grenouilles gr. verte	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint
<i>Rana dalmatina</i> Grenouille agile	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Bordeaux

le 16/08/2023

P. J. Thomas



**POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
Ou Dénomination (pour les personnes morales) : **BORDEAUX METROPOLE**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse Esplanade Charles de Gaulle
Code postal : **33076**
Commune : **BORDEAUX Cedex**
Nature des activités : **Aménagement urbain**
Qualification : EPCI

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
<i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune	Destruction de bâtis utilisés potentiellement comme gîte de transit – cf. dossier joint
<i>Myotis daubentonii</i> Murin de Daubenton	Destruction de cinq arbres gîtes potentiels – cf. dossier joint
<i>Nyctalus leisleri</i> Noctule de Leisler	Destruction de bâtis utilisés potentiellement comme gîte de transit et de cinq arbres gîtes potentiels – cf. dossier joint
<i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de Kuhl	Destruction de bâtis utilisés potentiellement comme gîte de transit – cf. dossier joint
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Destruction de bâtis utilisés potentiellement comme gîte de transit – cf. dossier joint
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe	Destruction d'un bâti utilisé comme site d'hivernage et d'estivage par un unique individu – cf. dossier joint
<i>Passer domesticus</i> Moineau domestique	Destruction d'anciens sites de reproduction (bâtis) – cf. dossier joint
<i>Phoenicurus ochruros</i> Rougequeue noir	Destruction d'anciens sites de reproduction (bâtis) – cf. dossier joint
<i>Alytes obstetricans</i> Alyte accoucheur	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint
<i>Hyla meridionalis</i> Rainette méridionale	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint
<i>Lissotriton helveticus</i> Triton palmé	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint
<i>Pelophylax sp.</i> Grenouilles gr. verte	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint
<i>Rana dalmatina</i> Grenouille agile	Destruction d'un site de reproduction (Fossé de 80 mètres) – cf. dossier joint

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Bordeaux

le 16/08/2023

P^c J. Thomas

